



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/309
S/20681

8 juin 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 23, 37, 39, 48 et 78 de la
liste préliminaire*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS
ARABES

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU
CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE

D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES

AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA

POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 8 juin 1989, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse que le Conseil ministériel du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (Conseil de coopération du Golfe) a rendu public, à l'issue de sa trente et unième session, qu'il a tenue à Djeddah les 6 et 7 juin 1989.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 37, 39, 48 et 78 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Karim Ebrahim AL-SHAKAR

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Communiqué de presse rendu public à Djeddah par le Conseil ministériel du Conseil de coopération du Golfe, à l'issue de sa trente et unième session

Le Conseil ministériel a tenu sa trente et unième session à Djeddah, les 3 et 4 Dhu al-ga'ada 1409 de l'hégire (soit les 6 et 7 juin 1989), sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de l'Etat de Bahreïn, S. E. le cheikh Muhammad bin Mubarak Al Khalifah et en présence de tous ses membres, à savoir :

S. E. M. Rashid bin Abdullah Nuaimi	Ministre d'Etat aux affaires étrangères des Emirats arabes unis
S. A. R. le Prince Saud Al-Faisal	Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite
S. E. M. Badr bin Saud bin Hareb	Ministre de l'intérieur du Sultanat d'Oman
S. E. le cheikh Ahmad bin Saif Al Thani	Ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Etat du Qatar
S. E. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber	Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït

Le Conseil ministériel a passé en revue les progrès réalisés dans l'application des résolutions que le Conseil suprême avait adoptées à sa neuvième session, tenue à Bahreïn.

Le Conseil ministériel a ensuite fait le point de l'évolution de la situation régionale, arabe et internationale et entendu un rapport du Président de la session, le Ministre des affaires étrangères de l'Etat de Bahreïn, S. E. le cheikh Muhammad bin Mubarak Al Khalifah, sur les contacts que celui-ci avait établis, au nom du Conseil et à la lumière des positions que celui-ci avait adoptées au sujet des étapes de la négociation et des contacts visant à l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Se fondant sur la politique formulée par leurs Majestés et Leurs Excellences, le Conseil ministériel a déclaré qu'il appuyait les démarches entreprises par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et souscrivait à ses efforts visant à l'instauration d'une paix durable et globale qui garantisse la stabilité de la région. Il a en outre affirmé qu'il poursuivrait sa politique en restant en contact avec les parties intéressées et les membres permanents du Conseil de sécurité en vue de contribuer à la réalisation d'un progrès dans les négociations entre l'Iraq et l'Iran.

Conformément à la résolution qui a été adoptée par la Conférence arabe extraordinaire au sommet de Casablanca, le Conseil ministériel a affirmé sa conviction que le cessez-le-feu devait constituer la base de la conclusion d'une paix globale, durable et juste entre l'Iraq et l'Iran et de l'instauration de la sécurité et de la paix dans la région.

Continuant de se référer à la Conférence arabe extraordinaire au sommet, tenue à Casablanca, dans le royaume fraternel du Maroc, le Conseil ministériel s'est félicité de la résolution de la Conférence relative à la situation au Liban, qui témoignait de l'esprit de responsabilité collective arabe, ainsi que de sa décision tendant à former un comité composé de S. M. le Roi Hassan II du Maroc, du gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Bin Abdul Aziz Al Saud, monarque de l'Arabie saoudite, et de S. E. M. Chadli Bedjedid, Président de la République algérienne démocratique et populaire, en leur conférant tous les pouvoirs en vue de réaliser les objectifs définis par la Conférence en vue du règlement de la crise libanaise.

Le Conseil ministériel s'est félicité de cette heureuse démarche et a souligné l'importance de l'initiative tendant à aider le Liban à surmonter ses épreuves actuelles, à mettre fin à ses souffrances, à normaliser la situation et à parvenir à la réconciliation nationale. Il a déclaré qu'il appuyait le principe du rétablissement de la souveraineté de l'Etat libanais sur tout son territoire, afin que le pays soit à même de protéger, par ses propres moyens, sa sécurité et sa stabilité.

Le Conseil ministériel a engagé toutes les parties intéressées à coopérer avec le Conseil suprême tripartite en vue de parvenir à un règlement souhaitable qui rende au Liban sa stabilité et sa sécurité et préserve son caractère arabe, sa souveraineté et l'intégrité de son territoire national.

Le Conseil ministériel a également passé en revue les faits nouveaux survenus dans les territoires arabes occupés et la poursuite du soulèvement populaire contre l'occupation et les pratiques oppressives auxquelles se livre l'ennemi sioniste. Rendant hommage à la lutte héroïque du peuple palestinien dans les territoires occupés, il a affirmé son attachement aux résolutions de la Conférence arabe extraordinaire au sommet, tenue à Casablanca, et exprimé l'espoir que les travaux du Comité suprême, présidé par S. M. le Roi Hassan II, seront pleinement couronnés de succès.

Le Conseil ministériel a débattu des points inscrits à l'ordre du jour de sa trente et unième session et a examiné les rapports des divers comités ministériels, dont il a pris acte.

Le Conseil ministériel a décidé de tenir sa prochaine session à Riyad, le 28 août 1989, afin de procéder à une évaluation globale de toutes les questions dont le Conseil suprême sera saisi à sa prochaine session.

Fait à Djeddah, le 4 Dhu al-qa'ada 1409 de l'hégire, correspondant au 7 juin 1989.
